

Instruction pour le déroulement de la bourse aux jouets et matériel de puériculture 2019

Organisée avec les bénévoles, cette vente, au profit de l'Association des Parents d'Elèves de la Baie se déroulera de la manière suivante :

DEPOT DES ARTICLES :

le vendredi 29 Novembre 2019 de **14h00 à 21h00 – pas de dépôt le samedi !**

VENTE : le samedi 30 novembre 2019 de 10H00 à 18H00 et le dimanche 01 Décembre 2019 de 10H00 à 17H00 à la salle de convivialité de Pontaubault

RETOUR DES ARTICLES : dimanche 01 Décembre 2019 de 19h00 à 20h30 **UNIQUEMENT.**

PAIEMENT : PAR CHEQUE UNIQUEMENT. Merci de fournir une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse **lors du dépôt des articles** (en cas d'oubli, il y en aura des enveloppes en vente le jour du dépôt au prix de 1 euros 50 l'enveloppe timbrée).

ATTENTION : Il faut utiliser une liste différente POUR LES JOUETS (numéroté A à J) et une liste POUR LA PUERICUTURE (numéroté L à U).

Prix : 2 euros la liste déposée (maximum 10 articles par feuille).

Les jouets devront être PROPRES, en BON ÉTAT, COMPLETS et devront FONCTIONNER.
Les jouets électroniques ou électriques devront être fournis avec les piles nécessaires à leur fonctionnement.

CONSEIL Les puzzles, légos et playmobil assemblés et présentés avec une photo ont plus de chances d'être vendu.

Les jouets composés de petits accessoires devront être regroupés dans des sacs transparents (types sacs congélation) pour éviter toute perte, vol, ou détérioration des jouets.

Les articles seront vérifiés par les bénévoles avant d'être enregistrés.
L'association se réserve le droit de refuser certains articles suivant leur état ou s'ils ne correspondent pas aux objets cités ci-dessous (liste non-exhaustive) :

Sont acceptés :	Sont refusés :
<ul style="list-style-type: none">• Les jouets, jeux, jeux de société• vélo• Les puzzles• Les livres pour enfants / adolescents• Les CDs et DVDs pour enfants / adolescents• Les jeux pour consoles et PC• Le matériel de puériculture aux normes en vigueur (literie, turbulettes, tours de lits, couches lavables, décoration chambre)• Les peluches	<ul style="list-style-type: none">• Les articles abimés, cassés, défectueux, sales...• Les K7 vidéos• Les vêtements• Les vêtements de grossesse• Les jeux publicitaires (Kinder, Mac Do, ...)

10% seront retenus sur le montant des articles vendus.

INSTRUCTIONS A RESPECTER

- Remplir lisiblement et soigneusement **LA FEUILLE D'INSCRIPTION** (Pensez à faire une copie de votre liste ou prendre en photo après que l'organisation ait attribué le numéro de liste).
- **Mettre un article par ligne** (ex : 1 jeu de DS de mario bros) ou si plusieurs articles forment 1 seul lot, bien le spécifier (ex : 1 lot de jeux de DS). La désignation de l'article doit être précise (c'est-à-dire ex : «1 JEU DE DS DE MARIO BROS » et non « 1 JEU DE DS »).

NOTICE POUR FAIRE LES ETIQUETTES

<i>LETTRE DE LA LISTE</i>	A	RESERVE APE	<i>PARTIE RESERVEE A L'APE</i>
<i>DESIGNATION</i>	1 GROS TRACTEUR VERT ET JAUNE		
<i>PRIX</i>	5 €		

- 1) L'étiquette doit être cartonnée (par exemple faite avec des emballages de yaourts, céréales...).
- 2) Elle doit mesurer 6cm x 6cm.
- 3) Elle doit être remplie lisiblement.
- 4) Elle doit être présentée de la manière suivante :
 - En haut à gauche, il faut noter la lettre correspondante à celle notée sur la liste d'articles,
 - Au milieu doit être noté la désignation exacte de l'article,
 - En dessous doit être noté le prix de l'article (qui doit être identique à celui noté sur la liste),
 - La partie en haut à droite est réservée à l'APE.
- 5) L'étiquette doit être attachée **solidement** à l'article par du bolduc. Elle ne doit pas être simplement collée sur l'article. Pensez à ajouter la photo du puzzle , légo ou playmobil assemblé.

SI LES ETIQUETTES NE SONT PAS CONFORMES, ELLES SERONT A REFAIRE OU LES ARTICLES SERONT REFUSES.